

RÈGLEMENT
DU CONCOURS DE DESSIN : ARBRE DE NOËL 2023
THEME « LE CIRQUE »



Chapitre premier - Règlement général

Article 1 - Organisation

L'Association Sportive, Culturelle et d'Entraide 21 (ASCE 21) organise pour la saison 2023 le concours suivant :

- Concours de dessin défini par le présent règlement.

Article 2 : Dates

Intitulé du concours	Date de lancement	Date de fin du concours	Date limite de réception	Diffusion des résultats
Dessin	20/10/23	01/12/23	01/12/23	À l'issue de l'Arbre de Noël 2023

Article 3 - Participation

Le concours est ouvert à tous les adhérents de l'ASCE 21 et aux ayants droit.

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Article 4 – Transmission des participations

Chaque candidat doit transmettre à son ASCE ou à son représentant, sa participation au concours pour la date qui est indiquée à l'article 2, et sous la forme précisée à l'article 9 du règlement particulier.

Article 5 - Propriété

Tout en restant la propriété des candidats, l'ASCE 21 se réserve le droit de conserver durant toute l'année en cours, certaines œuvres issues du concours. La simple participation au concours implique de la part des candidats qu'ils autorisent l'ASCE 21 à utiliser gratuitement celles-ci à des fins de promotion de ses activités sous quelle que forme que ce soit.

A l'issue de l'arbre de Noël, les dessins seront à récupérer entre 1^{er} janvier et le 31 mars, passé cette date ils seront détruits.

Chapitre deuxième - Règlement particulier

Article 6 - Thème

Issu du concours de l'ASCE 21

«LE CIRQUE»

Article 7 - Catégories

Le concours comporte quatre catégories

- Catégorie 1 : les enfants de 0 à 7 ans
- Catégorie 2 : les enfants de 8 à 10 ans
- Catégorie 3 : les enfants de 11 à 15 ans
- Catégorie 4 : les adultes à partir de 16 ans

L'âge s'entend au 31 décembre de l'année du lancement du concours.

Article 8 - Limitation

Chaque participant ne peut proposer plus de 1 œuvre (dessin).

Article 9 - Présentation des participations au concours

Format

Chaque dessin sera réalisé sur du **papier à dessin** à grain blanc ou de couleur.

Tout dessin sur papier imprimante 80g sera refusé.

Format A3 (29,7 x 42 cm) **OBLIGATOIRE**

- Tous les matériaux sont autorisés : peinture, feutre, crayons de couleur, ...
- Un titre (3 mots maximum) sera donné **OBLIGATOIREMENT** à l'œuvre et devra apparaître en bas du dessin sur la face avant.
 - Les indications suivantes seront portées au dos de l'œuvre
 - le nom et prénom de son auteur
 - la catégorie
 - l'âge (et non la date de naissance).

TOUT DESSIN NE RESPECTANT PAS SCRUPULEUSEMENT LES RÈGLES DE PRÉSENTATION OU LE THÈME SERA SYSTÉMATIQUEMENT ÉCARTE

Article 10 - Classement

Les dessins seront exposés lors de l'arbre de Noël 2023.

Chaque participant présent votera pour un dessin dans chaque catégorie.

Le nombre de votes par dessin permettra d'établir le classement.

Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex æquo subsistent, un tirage au sort sera réalisé pour obtenir les lauréats définitifs.

Article 11 - Récompenses

Chaque catégorie comportera 3 prix

Article 12 - Responsabilité

L'ASCE 21 décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.